RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 18131
Numéro SIREN : 821 892 304
Nom ou dénomination : ABCFP

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2020 sous le numéro de dépôt 3100



20200031002018

DATE DEPOT : 20/01/2020

N° DE DEPOT : 3100

N° GESTION : 2016B18131

N° SIREN : 821892304

DENOMINATION : ABCFP

ADRESSE : 80 avenue Kléber 75016 Paris

MILLESIME : 2018

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
"Comptes annuels déposés le :
2 0 JAN. 2020
Sous le N° : 3100

SAS ABCFP

SAS au capital de 9.000 €

Siège Social :
80 Avenue Kléber
75116 PARIS

RCS PARIS 821 892 304

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 JUIN 2019

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT HUIT JUIN A TREIZE HEURES, au siège social,

Les actionnaires de la SAS ABCFP, Société par Actions Simplifiée au capital de 9.000 €, divisé en 900 actions de 10 € chacune, dont le siège social est à PARIS (16ème arrondissement), 80 Avenue Kléber, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire. Ont été annexés à cette feuille de présence les formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration.

La Société APLITEC, Commissaire aux Comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre BIBAS en sa qualité de Président.

Monsieur Jean-Claude FABIANI est nommé scrutateur et déclare accepter ces fonctions.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus des trois quarts des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des courriers de convocation envoyés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2018,
- le rapport du Président,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes ainsi que son rapport sur les conventions réglementées,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- la liste des actionnaires arrêtée au 16ème jour avant la réunion de l'assemblée a été tenue à la disposition des actionnaires au siège social, quinze jours avant cette assemblée ;

- les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires au même lieu depuis la convocation de l'assemblée, à savoir :
 - projet des résolutions présenté par le Président,
 - l'inventaire et les comptes (bilan, compte de résultat) arrêtés au 31 décembre 2018,
 - rapport du Président,
 - le rapport général du Commissaire aux Comptes ainsi que son rapport sur les conventions réglementées,

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et de cette énumération.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Président sur la marche de la société au cours du l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et présentation des comptes de cet exercice,
2. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes ainsi que de son rapport sur les conventions réglementées,
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président,
4. Affectation du résultat de l'exercice,
5. Etat des conventions règlementées,
6. Questions diverses,
7. Pouvoirs pour formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion établi par le Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée approuve :

- la régularité de la convocation à chaque actionnaire,
- la régularité du droit de communication à chaque actionnaire,
- la régularité de la présente réunion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président et le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du Commissaire aux comptes approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, à savoir le bilan et le compte de résultat, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesdits comptes faisant apparaître une perte de -9.568 €.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 quitus de sa gestion au Président.

Elle prend acte du fait qu'aucune charge et dépense somptuaire de la nature de celles visées à l'article 39-4 du CGI, non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, n'ont été engagées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la perte de l'exercice s'élève à -9.568 €.

Elle approuve la proposition du Président et décide d'affecter la totalité du déficit de l'exercice au poste report à nouveau dont le montant est ainsi porté de -49.368 € à -58.936 € les capitaux propres de la société étant de -49.936 €.

L'assemblée générale prend acte du fait qu'aucun acompte sur dividende n'a d'ores et déjà été versé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte du fait qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de cette réglementation n'a été conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

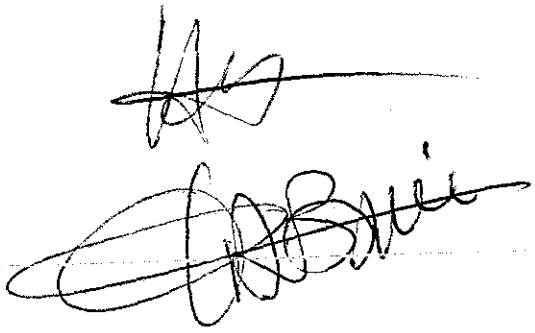
CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à TREIZE HEURES QUARANTE CINQ.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.



aplitec

Société de commissariat aux comptes
Ordre régional Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale Paris

ABCFP

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

aplitec

ABCFP

Société par Actions Simplifiée au capital de 9 000 €
Siège social : 80 Avenue Kléber
75016 PARIS

821 892 304 RCS PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Paris, le 13 juin 2019
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par

Stéphane LAMBERT

aplitec

Société d'Expertise Comptable
Membre régional Paris
Société de Commissaires aux Comptes
Compagnie régionale de Paris

certifiés conformes

ABCFP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

aplitec

ABCFP

Société par Actions simplifiée au capital de 9 000 €
Siège social : 80 Avenue Kléber
75016 PARIS

821 892 304 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

À l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCFP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les règles et méthodes comptables de l'annexe exposent que les comptes annuels ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation compte tenu du soutien apporté par le principal associé. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la situation de votre société au regard de la continuité d'exploitation, et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

- L'évaluation du stock a été effectuée en conformité avec les méthodes décrites dans le paragraphe « stocks et en cours » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par

Stéphane LAMBERT

CABINET LSC	SAS ABCFP

Bilan Actif

	Etat exprimé en euros	31/12/2018 Brut	31/12/2018 Amort. et Dépréc.	31/12/2018 Net	31/12/2017 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	808 168		808 168	758 990
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	1 549 076		1 549 076	1 533 710
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	342		342	766
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	**2 357 586**		**2 357 586**	**2 293 465**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**2 357 586**		**2 357 586**	**2 293 465**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

CABINET LSC	SAS ABCFP

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	9 000	9 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(49 368)	(2 900)
	Résultat de l'exercice	(9 568)	(46 467)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(49 936)	(40 368)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	921 653	706 859
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 485 869	1 626 974
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 407 521	2 333 833
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 357 586	2 293 465

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(9 568,00)	(46 467,48)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 407 521	2 333 833
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

CABINET LSC	SAS ABCFP

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			49 178	671 455
	Variation de stock			(49 178)	(671 455)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			9 972	46 391
	Impôts, taxes et versements assimilés			76	76
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			(480)	
	Total des charges d'exploitation (2)			9 568	46 467
	RESULTAT D'EXPLOITATION			*(9 568)*	*(46 467)*

CABINET LSC	SAS ABCFP

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2018	31/12/2017
RESULTAT D'EXPLOITATION		(9 568)	(46 467)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différenees négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(9 568)	(46 467)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	9 568	46 467
RESULTAT DE L'EXERCICE		(9 568)	(46 467)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 357 586** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 0 euros et un total **charges** de **9 568** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-9 568** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018.**
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG et homologué par arrêté le 26 décembre 2016 (JO du 28).

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation compte tenu du soutien du principal associé,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Toutes les dépenses afférentes à ce projet immobilier sont comptabilisées en stock, avant leur éventuelle affectation ultérieure en immobilisation, car elle concerne un bien immobilier dont la destination (destiné à être vendu ou donné en location) est incertaine à ce jour.

Le cout d'entrée en stock du bien immobilier est évalué comme suit :

- cout d'acquisition du bien,
- frais d'acquisition.
- honoraires,
- commissions sur achats,
- frais d'acte et droits de mutation,
- charges de remise en état du bien,
- frais de démolition,
- indemnités d'éviction.

Les frais financiers ne sont pas stockés.

Les stocks sont dépréciés lorsque le cout d'entrée du bien est supérieur à sa valeur actuelle.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

CABINET LSC	SAS ABCFP

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

CABINET LSC	SAS ABCFP

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL						

CABINET LSC	SAS ABCFP

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique. matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL					

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement. aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau. informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

CABINET LSC	SAS ABCFP

ANNEXE - Elément 4

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

CABINET LSC	SAS ABCFP

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	144 797	144 797	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 404 280	1 404 280	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**1 549 076**	**1 549 076**	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 485 869	1 485 869		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	921 653	921 653		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**2 407 521**	**2 407 521**		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	290 900			

CABINET LSC	SAS ABCFP

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	Etat exprimé en euros	31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		900.00	10.0000	9 000.00
	Emises pendant l'exercice			0.0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0.0000	
	Du capital social fin d'exercice		**900,00**	**10,0000**	**9 000,00**

CABINET LSC	SAS ABCFP

ANNEXE - Elément supplémentaire

Engagement hors bilan

Etat exprimé en **euros**

Engagement sur l'acquisition d'un bien immobilier situé à Cannes pour une valeur de 14 000K€ (compromis de vente du 17 mai 2016 non dénoncé par le vendeur)

CABINET LSC	SAS ABCFP

Ce document contient une mention expresse (art 1727 II-2 du CGI)

Faits caractéristiques

Etat exprimé en **euros**

La société bénéficie d'une promesse d'acquisition concernant un bien immobilier sis au 15 rue d'Antibes à CANNES pour lequel une demande de permis de construire pour changement d'affectation du bien à usage commercial et rénovation partielle a été déposée, obtenu et purgé et constituait une des principales conditions suspensives de l'acquisition.

D'un commun accord avec le vendeur, un protocole d'accord a été signé pour proroger la date de validité du compromis de vente.

Deux procédures ont par la suite, été engagées par ABCFP :

- Assignation en référé des vendeurs et du syndicat des copropriétaires du 13 rue d'Antibes pour désignation d'un expert judiciaire pour évaluer les risques liés à la découverte d'amiante sur la façade de l'immeuble voisin. Un Jugement a été rendu, fin 2018 déboutant ABCFP de ses demandes.

 La société a fait appel, la procédure est toujours en cours.

- Une deuxième procédure a été lancée post-clôture au terme de laquelle la société ABCFP a assigné le vendeur de l'immeuble afin de demander une réduction du prix du fait de la non transmission d'informations importantes (détection d'amiante dans l'ensemble immobilier).

 La procédure est toujours en cours.

Certifiés conformes

SAS ABCFP
80 AVENUE KLEBER

75116 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

CABINET LSC

1bis rue Edmond Nocard

94410 Saint Maurice

Téléphone 07 81 43 98 03 Télécopie

Numéro SIRET 82477972200027

Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
	Etat exprimé en **euros**	**Brut**	**Amort. et Dépréc.**	**Net**	**Net**
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	808 168		808 168	758 990
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	1 549 076		1 549 076	1 533 710
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	342		342	766
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	**2 357 586**		**2 357 586**	**2 293 465**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**2 357 586**		**2 357 586**	**2 293 465**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

	Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	9 000	9 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(49 368)	(2 900)
	Résultat de l'exercice	**(9 568)**	**(46 467)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**(49 936)**	**(40 368)**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	921 653	706 859
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 485 869	1 626 974
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**2 407 521**	**2 333 833**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**2 357 586**	**2 293 465**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(9 568,00)	(46 467,48)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 407 521	2 333 833
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			49 178	671 455
	Variation de stock			(49 178)	(671 455)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			9 972	46 391
	Impôts, taxes et versements assimilés			76	76
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			(480)	
	Total des charges d'exploitation (2)			9 568	46 467
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(9 568)**	**(46 467)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2018	31/12/2017
RESULTAT D'EXPLOITATION		**(9 568)**	**(46 467)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**(9 568)**	**(46 467)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS			
TOTAL DES CHARGES		**9 568**	**46 467**
RESULTAT DE L'EXERCICE		**(9 568)**	**(46 467)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2018 31/12/2018 12 mois		01/01/2017 31/12/2017 12 mois		Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET						
TOTAL III - Actif Circulant NET	**2 357 586**	*100,00*	**2 293 465**	*100,00*	**64 121**	*2,80*
Marchandises	**808 168**	*34,28*	**758 990**	*33,09*	49 178	*6,48*
STOCK IMMEUBLE	808 168	*34,28*	758 990	*33,09*	49 178	*6,48*
Autres créances	**1 549 076**	*65,71*	**1 533 710**	*66,87*	15 367	*1,00*
Collectif fournisseurs débiteurs	3 980	*0,17*			3 980	
TVA DEDUCTIBLE	521	*0,02*	7 516	*0,33*	(6 994)	*-93,06*
TVA SUR DEPENSES RUE ANTIBES	32 889	*1,40*	23 053	*1,01*	9 836	*42,66*
CREDIT TVA A REPORTER	9 168	*0,39*	1 500	*0,07*	7 668	*511,20*
TVA SUR FNP	102 218	*4,34*	101 341	*4,42*	877	*0,87*
INDTE IMMOBILISATION ANTIBES	1 400 300	*59,40*	1 400 300	*61,06*		
Disponibilités	**342**	*0,01*	**766**	*0,03*	(424)	*-55,39*
HSBC			766	*0,03*	(766)	*-100,00*
BNP	342	*0,01*			342	
TOTAL DU BILAN ACTIF	**2 357 586**	*100,00*	**2 293 465**	*100,00*	**64 121**	*2,80*

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2018 31/12/2018 12 mois		01/01/2017 31/12/2017 12 mois		Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	(49 936)	*-2,12*	(40 368)	*-1,76*	(9 568)	*-23,70*
Capital Social ou individuel	9 000	*0,38*	9 000	*0,39*		
CAPITAL	9 000	*0,38*	9 000	*0,39*		
Report à nouveau	(49 368)	*-2,09*	(2 900)	*-0,13*	(46 467)	*N/S*
REPORT A NOUVEAU	(49 368)	*-2,09*	(2 900)	*-0,13*	(46 467)	*N/S*
Résultat de l'exercice	(9 568)	*-0,41*	(46 467)	*-2,03*	36 899	*79,41*
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	2 407 521	*102,12*	2 333 833	*101,76*	73 689	*3,16*
Emprunts et dettes financières divers	921 653	*39,09*	706 859	*30,82*	214 794	*30,39*
BFP	365 136	*15,49*	331 859	*14,47*	33 278	*10,03*
JM AARON	141 000	*5,98*	125 000	*5,45*	16 000	*12,80*
S COENCA	50 246	*2,13*	41 833	*1,82*	8 413	*20,11*
D COENCA	49 827	*2,11*	41 583	*1,81*	8 244	*19,82*
J COENCA	49 827	*2,11*	41 583	*1,81*	8 244	*19,82*
JC FINVEST	137 900	*5,85*	125 000	*5,45*	12 900	*10,32*
MARHAM SA	127 716	*5,42*			127 716	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 485 869	*63,03*	1 626 974	*70,94*	(141 105)	*-8,67*
Collectif fournisseurs créditeurs	182 561	*7,74*	178 930	*7,80*	3 630	*2,03*
FACT.NON PARV. -FRSS	1 303 308	*55,28*	1 448 044	*63,14*	(144 736)	*-10,00*
TOTAL DU BILAN PASSIF	2 357 586	*100,00*	2 293 465	*100,00*	64 121	*2,80*

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2018 31/12/2018 12 mois	01/01/2017 31/12/2017 12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue Biens				
Production vendue Services + Travaux				
Montant net du chiffre d'affaires				
Total des charges d'exploitation	**9 568**	**46 467**	**(36 899)**	*-79,41*
Achats de marchandises	**49 178**	**671 455**	**(622 277)**	*-92,68*
DEPENSES CANNES RUE ANTIBES	49 178	671 455	(622 277)	*-92,68*
Variation de stocks de marchandises	**(49 178)**	**(671 455)**	**622 277**	*92,68*
VARIATION STOCK IMMEUBLE	(49 178)	(671 455)	622 277	*92,68*
Autres achats et charges externes	**9 972**	**46 391**	**(36 419)**	*-78,50*
LOCATIONS	554		554	
LOCATION IMMOBILIERE		540	(540)	*-100,00*
HONORAIRES	6 611	28 888	(22 278)	*-77,12*
FRAIS ACTES	1 549	1 129	420	*37,20*
DEPLACEMENTS, MISSIONS, RECEP.	463	14 541	(14 079)	*-96,82*
SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	796	1 293	(497)	*-38,43*
Impôts, taxes et versements assimilés	**76**	**76**		
CET	76	76		
Autres charges de gestion courante	**(480)**		**(480)**	
PR SOLDE	(480)		(480)	
Résultat d'exploitation	**(9 568)**	**(46 467)**	**36 899**	*79,41*
Total des produits financiers				
Total des charges financières				
Résultat financier				
Résultat courant avant impôts	**(9 568)**	**(46 467)**	**36 899**	*79,41*
Total des produits exceptionnels				
Total des charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Résultat de l'exercice	**(9 568)**	**(46 467)**	**36 899**	*79,41*

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2018 31/12/2018 12 mois	01/01/2017 31/12/2017 12 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES				
Ventes de marchandises				
- Achats de marchandises	49 178	671 455	(622 277)	*-92,68*
- Variation stocks de marchandises	(49 178)	(671 455)	622 277	*-92,68*
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue : Biens				
+ Production vendue : Travaux				
+ Production vendue : Services				
+ Variation production stockée				
+ Production immobilisée				
PRODUCTION DE L'EXERCICE				
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE				
- Achats stockés approvisionnement				
- Variation des stocks et approvisionnement				
- Achats de sous-traitance				
- Achats non stockés				
- Autres charges externes	9 972	46 391	(36 419)	*-78,50*
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	**(9 972)**	**(46 391)**	**36 419**	*78,50*
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes sur rémunérations				
- Autres impôts et taxes	76	76		
- Salaires et traitements				
- Charges sociales				
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**(10 048)**	**(46 467)**	**36 419**	*78,38*
+ Reprises sur amortissements et provisions				
+ Autres produits d'exploitation				
+ Transfert de charges d'exploitation				
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions				
- Autres charges de gestion courante	(480)		(480)	
RESULTAT EXPLOITATION	**(9 568)**	**(46 467)**	**36 899**	*79,41*
+ Quote-part sur opérations en commun				
+ Produits financiers				
- Quote-part sur opérations en commun				
- Charges financières				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(9 568)**	**(46 467)**	**36 899**	*79,41*
Produits exceptionnels				
- Charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
- Participation des salariés				
- Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT DE L'EXERCICE	**(9 568)**	**(46 467)**	**36 899**	*79,41*

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 357 586** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 0 euros et un total **charges** de **9 568** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-9 568** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018.**
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG et homologué par arrêté le 26 décembre 2016 (JO du 28).

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation compte tenu du soutien du principal associé,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Toutes les dépenses afférentes à ce projet immobilier sont comptabilisées en stock, avant leur éventuelle affectation ultérieure en immobilisation, car elle concerne un bien immobilier dont la destination (destiné à être vendu ou donné en location) est incertaine à ce jour.

Le cout d'entrée en stock du bien immobilier est évalué comme suit :

- cout d'acquisition du bien,
- frais d'acquisition,
- honoraires,
- commissions sur achats,
- frais d'acte et droits de mutation,
- charges de remise en état du bien,
- frais de démolition,
- indemnités d'éviction.

Les frais financiers ne sont pas stockés.

Les stocks sont dépréciés lorsque le cout d'entrée du bien est supérieur à sa valeur actuelle.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL						

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles / corporelles / des titres mis en équivalence / titres de participation / autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation / - financières / - exceptionnelles }				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	144 797	144 797	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 404 280	1 404 280	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**1 549 076**	**1 549 076**	

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 485 869	1 485 869		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	921 653	921 653		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**2 407 521**	**2 407 521**		

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	290 900

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		900,00	10,0000	9 000,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**900,00**	**10,0000**	**9 000,00**

ANNEXE - Elément supplémentaire

Engagement hors bilan

Etat exprimé en **euros**

Engagement sur l'acquisition d'un bien immobilier situé à Cannes pour une valeur de 14 000K€ (compromis de vente du 17 mai 2016 non dénoncé par le vendeur)

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Faits caractéristiques

Etat exprimé en **euros**

La société bénéficie d'une promesse d'acquisition concernant un bien immobilier sis au 15 rue d'Antibes à CANNES pour lequel une demande de permis de construire pour changement d'affectation du bien à usage commercial et rénovation partielle a été déposée, obtenu et purgé et constituait une des principales conditions suspensives de l'acquisition.

D'un commun accord avec le vendeur, un protocole d'accord a été signé pour proroger la date de validité du compromis de vente.

Deux procédures ont par la suite, été engagées par ABCFP :

- Assignation en référé des vendeurs et du syndicat des copropriétaires du 13 rue d'Antibes pour désignation d'un expert judiciaire pour évaluer les risques liés à la découverte d'amiante sur la façade de l'immeuble voisin. Un Jugement a été rendu, fin 2018 déboutant ABCFP de ses demandes.

 La société a fait appel, la procédure est toujours en cours.

- Une deuxième procédure a été lancée post-clôture au terme de laquelle la société ABCFP a assigné le vendeur de l'immeuble afin de demander une réduction du prix du fait de la non transmission d'informations importantes (détection d'amiante dans l'ensemble immobilier).

 La procédure est toujours en cours.